FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Holts Nettoyant Phares

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Holts Nettoyant Phares
Numéro du produit	HREP0050A, HREP0029A, HREP0063A
UFI	UFI: X876-60AN-500V-EUY6
Indications sur l'enregistrement REACH	Ceci est un MÉLANGE : aucune information d'enregistrement n'est contenue dans ce document. Les bois sont classés dans la catégorie utilisateurs en aval.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit d'entretien automobile.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Holt Lloyd Services 52 Rue des 40 Mines, 60000 – Allonne, France Phone: +33 (0)3 64 99 00 32 info@holtsauto.com
Personne à contacter	Contact email address: info@holtsauto.com
Fabricant	A Holts Car Care Product Holt Lloyd International Ltd Barton Dock Road Stretford Manchester M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854 www.holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office hrs = 0900 - 1700 hrs

Holts Nettoyant Phares

Numéro d'appel d'urgence national

+43 1 31304 5620; chemikalien@umweltbundesamt.at (Austria)
+32022649636; info@poisoncentre.be (Belgium)
+359 2 9154 409; poison_centre@mail.orbitel.bg (Bulgaria)
+38514686910; toksikologija@hzjz.hr (Croatia)
+35722405611; cy-chemregistry@dli.mlsi.gov.cy (Cyprus)
+420267082257; biocidy@mzcr.cz (Czech Republic)
+45 72 54 40 00; mst@mst.dk (Denmark)
+372 794 3500; clp@terviseamet.ee, info@terviseamet.ee (Estonia)
+358 5052 000; kirjaamo@tukes.fi (Finland)
+ 33 3 83 85 21 92; bnpc@chru-nancy.fr (France)
+49-30-18412-0; bfr@bfr.bund.de (Germany)
+302106479250; +302106479450; devxp.gcsl@aade.gr, environment.gcsl@aade.gr (Greece)
+36 (1) 476 1135; clp.ca@nnk.gov.hu (Hungary)
+354 543 22 22; eitur@landspitali.is (Iceland)
+353 (1) 809 2166 / +353 (1) 809 2566; chemicalsinfo@beaumont.ie (Ireland)
+390649906140; inscweb@iss.it (Italy)
+371 67032600; lvgmc@lvgmc.lv (Latvia)
+370 70662008; aaa@aaa.am.lt (Lithuania)
+320 22649636; +352 24785551; info@poisoncentre.be; direction-sante@ms.etat.lu (Luxembourg)
+356 2395 2000; info@mccaa.org.mt (Malta)
+31 88 75 585 61; productnotificatie@umcutrecht.nl (The Netherlands)
+4573580500; produktregisteret@miljodir.no / +47 21 07 70 00; folkehelseinstituttet@fhi.no (Norway)
+48 42 2538 400; biuro@chemikalia.gov.pl (Poland)
+351 800 250 250; ciav.tox@inem.pt (Portugal)
+40213183606; infotox@insp.gov.ro (Romania)
+7 495 621 6885; +7 495 628 1687; rtiac@mail.ru; rtiac2003@yahoo.com (Russia)
+421 2 5465 2307; ntic@ntic.sk (Slovakia)
+ 386 1 522 1293; gp.ukc@kclj.si (Slovenia)
+34 917689800; intcf.doc@justicia.es (Spain)
+46104566750; giftinformation@gic.se (Sweden)
+44 121 507 4123; allistervale@npis.org, sallybradberry@npis.org (UK)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

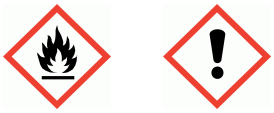
Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Holts Nettoyant Phares

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

UFI

UFI: X876-60AN-500V-EUY6

Contient

naphtha (petroleum), hydrotreated light, CITRAL, d-limonene

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

BUTANE **25-50%**

Numéro CAS: 106-97-8 Numéro CE: 203-448-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32-XXXX

Classification
Gaz Infl. 1A - H220
Press. Gas

Holts Nettoyant Phares

naphtha (petroleum), hydrotreated light		**10-25%**
Numéro CAS: 64742-49-0	Numéro CE: 265-151-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475133-43-XXXX

Classification
Flam. Liq. 2 - H225
Skin Irrit. 2 - H315
STOT SE 3 - H336
Asp. Tox. 1 - H304
Aquatic Chronic 2 - H411

CITRAL		**<1%**
Numéro CAS: 5392-40-5	Numéro CE: 226-394-6	

Classification
Skin Irrit. 2 - H315
Eye Irrit. 2 - H319
Skin Sens. 1 - H317

d-limonene		**<1%**
Numéro CAS: 5989-27-5	Numéro CE: 227-813-5	
Facteur M (aigu) = 1		

Classification
Flam. Liq. 3 - H226
Skin Irrit. 2 - H315
Skin Sens. 1 - H317
Aquatic Acute 1 - H400
Aquatic Chronic 3 - H412

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Non pertinent.

Contact cutané Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Holts Nettoyant Phares

Inhalation	Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige.
Ingestion	Compte tenu de la nature physique du produit, il est peu probable qu'il soit ingéré.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.
Contact oculaire	Peut être légèrement irritant pour les yeux. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Poudre. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Peut exploser à la chaleur ou à l'exposition aux flammes ou étincelles. Extrêmement inflammable.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Laisser de petites quantités s'évaporer, si on peut le faire sans danger. Ne pas permettre au produit de rentrer dans des espaces confinés, à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

Holts Nettoyant Phares

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter tout déversement. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de stockage Stockage de gaz comprimé inflammable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

BUTANE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³
VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

naphtha (petroleum), hydrotreated light (CAS: 64742-49-0)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5306 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 13964 mg/kg/jour
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1131 mg/m³
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1377 mg/kg/jour
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1301 mg/kg/jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Holts Nettoyant Phares

Mesures d'hygiène Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Aérosol. Liquide limpide.

Couleur Incolore.

Odeur Citronée.

pH Non applicable.

Point d'éclair < 0°C

Densité relative 0.727 @ 20°C

Solubilité(s) Non-miscible à l'eau.

Viscosité Indéterminé.

9.2. Autres informations

Composé organique volatile Ce produit contient au maximum ca. 90 % de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Eviter la chaleur.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants. Bases fortes. Acides forts minéraux.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Bases fortes. Acides forts minéraux. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.

Toxicité aiguë - orale

Holts Nettoyant Phares

Indications (DL_{50} orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Essais de génotoxicité - in vivo	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Non pertinent.

Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.
Ingestion	Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.
Contact oculaire	Peut être légèrement irritant pour les yeux. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Pas d'effet spécifique à long terme connu.

Holts Nettoyant Phares

Voie d'exposition Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Informations toxicologiques sur les composants

BUTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

naphtha (petroleum), hydrotreated light

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale) DL_{50} > 5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée) DL_{50} > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation) LC50 > 5610 mg/m³, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité NOAEC 9869 mg/m³, Inhalatoire, Rat Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Fertilité, Etude sur deux générations - NOAEC 20000 mg/m³, Inhalatoire, Rat F2a Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Holts Nettoyant Phares

Toxicité pour la reproduction - développement	Toxicité pour le développement: - NOAEC: 23900 mg/m³, Inhalatoire, Rat Toxicité pour le développement: - NOAEL: 500 mg/kg bw/day, Cutanée, Rat Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

PROPANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	5 000,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	5 000,0

ISOBUTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	5 000,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	5 000,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

naphtha (petroleum), hydrotreated light

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	LL_{50}, 96 heures: 10 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) LL_{50}, 96 heures: 8.2 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	EL50, 48 heures: 4.5 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	EL50, 72 heures: 3.1 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata NOELR, 72 heures: 0.5 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
Toxicité aiguë - microorganismes	CE_{50}, 40 heures: 15.41 mg/l, Tetrahymena pyriformis

toxicité aquatique chronique

Holts Nettoyant Phares

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOELR, 21 jours: 2.6 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Devrait être facilement biodégradable.
Phototransformation	Non disponible.
Stabilité (hydrolyse)	Non disponible.
Biodégradation	Devrait être facilement biodégradable.
Demande biologique en oxygène	Non disponible.
Demande chimique en oxygène	Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

naphtha (petroleum), hydrotreated light

Biodégradation	Intrinsèquement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.
Coefficient d'adsorption/désorption	Non disponible.
Constante de Henry	Non disponible.
Tension de surface	Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Le produit, tel qu'il est fourni, est consigné selon les dispositions des Quantités Limitées.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950

Holts Nettoyant Phares

N° ONU (ADN) 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) AEROSOLS

Nom d'expédition (IMDG) AEROSOLS

Nom d'expédition (ICAO) AEROSOLS

Nom d'expédition (ADN) AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2.1

Code de classement ADR/RID 5F

Etiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2.1

Classe ADN 2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Holts Nettoyant Phares

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015. Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée.
Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV)	Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.
Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)	Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures. ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route. ETA: Estimation de la toxicité aiguë DBO: Demande biochimique en oxygène. CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet. CE_{50}: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum. GHS: Système général harmonisé. CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA: Association Internationale du Transport Aérien. ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses. IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane). DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) . LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé. LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé. NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé. PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. PNEC: Concentration prédite sans effet. REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006. RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises. SVHC: Substances extrêmement préoccupantes. UVCB - substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériels biologiques. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Aerosol 1 - H222, H229: Méthode par le calcul. Skin Irrit. 2 - H315: Méthode par le calcul. STOT SE 3 - H336: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.

Holts Nettoyant Phares

Publié par	Regulatory Specialist
Date de révision	08/09/2022
Révision	5
Remplace la date	22/11/2021
Numéro de FDS	21201
Mentions de danger dans leur intégralité	H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l’effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.